

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 230512AR088NB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement – Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,

Considérant les animations qui seront organisées le Samedi 27 Mai 2023 sur la Place du Général de Gaulle à Hondschoote dans le cadre de la Veillée de Pentecôte.

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

Article 1° - La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, Place du Général de Gaulle à Hondschoote, le Samedi 27 Mai 2023, de 14H00 à 19H30 :

- dans la partie comprise entre le N°36 et la statue de la Victoire,
- Sur les places de stationnement de l'ilot central – côté Eglise.

Article 2° - Les interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Mme BODDAERT, Membre de l'Equipe Paroissiale, pour information et exécution

M. PERCAILLE Jean Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.



Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON